Réglement du jeu

1. ORGANISATEUR ET SITE

La société Gaming Network, société par actions simplifiée au capital de 251 000 Euros, dont le siège social est situé 6 Avenue Charles de Gaulle 78150 Le Chesnay - France, immatriculée au RCS Versailles sous le numéro 892 206 673 (ci-après l'«Organisateur»), organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat dénommé « PIXOOO » (ci-après le « Jeu ») et accessible à l'adresse www.pixooo.com et sur l'application mobile dédiée (ci-après le site internet et l'application pris ensemble dénommés le « Site »). Les modalités du Jeu et de la participation à celui-ci sont définies dans le présent Règlement.

2. PRÉSENTATION ET JEU

Le Jeu consiste pour le Participant à cliquer sur des pixels composants une image. Chaque pixel correspond soit à un lot, soit à un mini jeu, soit à une case vide. Une partie dure 1 (un) jour suite auquel une nouvelle partie débute. Il s'agira par conséquent pour le Participant de trouver au moins 6 symboles identiques afin de remporter le lot correspondant pendant le temps imparti de la partie.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier sur chaque jeu le nombre de lots à gagner ainsi que la durée de la partie.

Étant un Jeu gratuit et sans obligation d'achat, les Gains sont financés par la publicité qui sera diffusée à chaque fois qu'un utilisateur retourne un pixel. Le Jeu est accessible depuis le Site, 24h/24, 7 jours sur 7 et sans limitation de durée. L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler le Jeu en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté. Dans un tel cas, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre. Ces modifications feront l'objet d'une information préalable des participants par la publication d'un avenant au Règlement publié sur le Site.

Le jeu est ouvert du 18/06/2024 au 31/12/2050.

3. PARTICIPATION AU JEU

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise) et à Monaco, ce que le Participant reconnaît et garantit. L'Organisateur se réservant le droit d'étendre la zone géographique d'accessibilité du Jeu. Ne pourront participer au Jeu les dirigeants, associés, membres du personnel de l'Organisateur et de façon plus générale, toute personne

ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du Jeu, ainsi que les membres de leurs familles. Le Jeu est gratuit et sans obligation d'achat, et accessible aux personnes remplissant les conditions de participation et respectant les modalités de participation ci-après détaillées. Les frais de participation au Jeu – notamment les frais de connexion - sont à la charge du Participant et ne seront pas remboursés par l'Organisateur.

4. MODALITÉS DE PARTICIPATION AU JEU

La participation au Jeu se fait en se connectant au Site (site internet www.pixooo.com ou l'application). Le Participant doit créer un compte utilisateur sur Site en indiquant les informations suivantes (« Informations Participant »):

- son adresse électronique
- un mot de passe et éventuellement d'autres informations afin notamment de pouvoir recevoir ses Lots
- sa date de naissance
- son numéro de téléphone
- son adresse postale complète
- son nom et prénom avant qu'il ne soit demandé l'acceptation par le Participant et l'intégration de système de notifications automatiques.

Cette fonctionnalité permettant notamment de communiquer les résultats des tirages ou de proposer des notifications publicitaires. Le Participant ne peut créer plusieurs comptes utilisateurs, ne peut utiliser plusieurs adresses mail pour créer des comptes utilisateurs et ne peut créer de comptes utilisateurs au nom d'une tierce personne. L'utilisation d'automates de participation automatisés est également interdite. La participation au Jeu est personnelle et individuelle. Il appartient au Participant de bien s'assurer que ses Informations Participants sont renseignées correctement, et que notamment l'adresse électronique fonctionne normalement. L'Organisateur se réserve le droit de supprimer des comptes utilisateurs dont les Informations Participants sont renseignées de manière erronée ou incomplète, et/ou d'annuler un Lot si le Participant n'a pas saisi correctement ses Informations Participants. L'Organisateur se réserve également le droit de supprimer les comptes utilisateurs de Participants ne s'étant pas connectés à leur compte depuis douze (12) mois après avoir tenté de contacter le titulaire du compte utilisateur. La création du compte utilisateur requiert un identifiant et un mot de passe choisis par le Participant. Le Participant reste seul responsable de ses identifiants et mots de passe qu'il s'engage à conserver de manière confidentielle. Le Participant s'engage à fournir des informations sincères et complètes et à ne pas créer plusieurs comptes utilisateurs. À cet égard, l'Organisateur se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications relatives aux Informations Participants qu'il jugera utiles notamment en ce qui concerne l'âge du Participant. Toute indication, qui serait incomplète, erronée, falsifiée, ne permettrait pas de confirmer l'âge du Participant, ou contreviendrait à l'une

quelconque des stipulations du Règlement entraînera l'annulation de sa participation et la perte du Lot. La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du Règlement. Toute fraude ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un gain, toute intention malveillante de perturber le déroulement du Jeu ou non-respect du Règlement pourra donner lieu à l'éviction de son auteur, l'Organisateur se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

La suppression de la publicité autrement qu'en utilisant la fonctionnalité commercialisée par l'Organisateur (article 6. SUPPRESSION DE LA PUBLICITÉ) notamment en utilisant des technologies de types VPN (Virtual Private Network) est considérée par l'Organisateur comme une violation du présent Règlement et sera sanctionnée comme telle (blocage du compte utilisateur, non reversement des Lots). De même, s'il est avéré que le déroulement du Jeu est perturbé par des tiers, mais qu'un Participant est complice de ces agissements, sa participation sera également considérée comme nulle et des poursuites pourront être engagées par l'Organisateur à son encontre.

5. FORMULES DU JEU ET GAINS

Comme indiqué à l'article 2, il s'agit de trouver 6 symboles identiques afin de gagner le Lot correspondant. Chaque Participant aura donc au début de chaque partie un total de 400 pixels à retourner parmi les 5.120 constituant l'image disponible. A chaque fois que le Participant clique sur un pixel une publicité interstitielle apparaît avant de pouvoir consulter ce qui se cache derrière ledit pixel. Veuillez trouver à continuation la liste des différents symboles à découvrir ainsi que leur lots correspondants:

Rechercher:

Modifier

SymboleDescription du lotultimate pix1 voiture Citroën AMI AMIpanthère1 séjour Disney Paris hôtel une nuit plus entrée pour 4 personnes



6

Nombre

Modifier

Description du lot	Nombre
•	6
	6
•	6
	6
	6
·	6
	6
•	6
	6
	6
	6
·	6
	6
·	6
1 console Nintendo Switch	6
1 casque sans fil BOSE quiet comfort blanc	6
1 Go pro HERO 10 Black	6
1 machine Nespresso Lattissima one	6
1 Bouilloir Kitchenaid	6
1 Apple Airpod	6
1 Wonderbox restaurant	6
1 Jeu PS5 OU 1 jeu Switch	6
1 Bon d'achat 50€	6
1 Bon d'achat 25€	6
1 coffret boite metal cœur Lindor	6
1 Mini Drone RC professionnel grand angle E88	6
1 Chargeur sans fil pour téléphone, poly induction	6
20 pixels en plus	6
10 pixels en plus	6
5 pixels en plus	6
1, 5, 10 pixels en plus ou en moins	6
8 cases autour s'affichent automatiquement	6
Mini jeu	6
Case vide	-
	1 casque sans fil BOSE quiet comfort blanc 1 Go pro HERO 10 Black 1 machine Nespresso Lattissima one 1 Bouilloir Kitchenaid 1 Apple Airpod 1 Wonderbox restaurant 1 Jeu PS5 OU 1 jeu Switch 1 Bon d'achat 50€ 1 Bon d'achat 25€ 1 coffret boite metal cœur Lindor 1 Mini Drone RC professionnel grand angle E88 1 Chargeur sans fil pour téléphone, poly induction 20 pixels en plus 10 pixels en plus 5 pixels en plus 1, 5, 10 pixels en plus ou en moins 8 cases autour s'affichent automatiquement Mini jeu Mini jeu Mini jeu Mini jeu Mini jeu

Cette liste n'est pas exhaustive et l'Organisateur se réserve le droit d'ajouter, supprimer ou modifier la liste des Lots sur chaque partie. Par ailleurs le Participant



pourra à tout moment tenter de doubler sa mise en cliquant sur le bouton "double pix" avant de choisir le pixel a retourner (détails ci-dessous dans l'Article 6).

6. AUTRES FONCTIONNALITÉS ÉTOILES

ETOILE

Chaque participant débute le jeu avec 1 étoile. Il pourra ensuite remporter des étoiles correspondant à des niveaux dans le jeu de la manière suivante:

30	parties	-	2	étoiles 😭
60	parties	-	3	étoiles 😭
100	parties	_	4	étoiles 😭

200 parties - 5 étoiles principal

Ces étoiles vous permettront d'accroître votre volume de pixels de départ de la manière suivante:

10 pixels plus départ de chaque de au partie) ******* (20 pixels de plus départ de chaque au partie) (30 de départ pixels plus au de chaque partie) partie) (50 pixels de plus au départ de chaque partie)

SLOT

Si le Participant découvre un symbole Slot, alors il aura la possibilité de participer à un mini jeu similaire à la machine à sous des casinos. Il aura 1 (une) chance, autrement nommé, "spin" pour essayer d'aligner 3 symboles identiques. Si durant cette tentative, le Participant arrive à aligner 3 symboles similaires, il gagne alors un symbole correspondant au lot en question.

ROULETTE

Si le Participant découvre un symbole Roulette, alors il aura la possibilité de participer à un mini jeu similaire à la roulette des casinos. Il aura 1 (une) seule chance de faire tourner la roue. Si le participant tombe sur une case de symbole gagnant, il se verra attribuer 1 ou 2 pixels correspondant au lot en question.

CHIFOUMI

Si le Participant découvre un symbole Chifoumi, alors il aura la possibilité de participer à un mini jeu similaire au Pierre / feuille / Ciseaux que nous aimions tant jouer plus jeune dans les cours de récréation. Un adversaire sera choisi aléatoirement parmi les autres Participants de la partie en cours et ils devront s'affronter. Le vainqueur gagne 5 pixels du volume restant des pixels du perdant.

MEGAPIX

Si le Participant découvre un symbole Megapix, alors il aura la possibilité de participer au mini jeu suivant. Une grille de 16 (4x4) cases apparaît et vous avez 3 tentatives pour retourner 3 pixels. Si ces 3 pixels comportent le même symbole alors vous gagnez un pixel correspondant au lot en question. 4 (quatre) lots à gagner sont choisis aléatoirement parmi l'ensemble des lots non gagnés sur chaque Megapix avant que le Participant ne choisisse le premier pixel à retourner.



DOUBLE PIX

Si le participant le souhaite il pourra, avant de tenter de découvrir un pixel, cliquer sur le bouton "double pix" afin de tenter de doubler la valeur du pixel retourné. L'effet de ce pixel est uniquement appliqué sur des symboles correspondants à des lots, s'il s'agit d'un mini jeu ou d'une case vide il n'y aura aucun effet. Le coût du "double pix" est de 2 pixels pour le Participant. Il peut être utilisé autant de fois que le Participant le souhaite, il faut néanmoins avoir le volume nécessaire de pixels pour l'activer.

SUPPRESSION DE LA PUBLICITÉ

Le Jeu étant gratuit, les Gains sont financés par la publicité présente sur le Site à la chaque fois qu'un Participant clique sur un pixel. Le Participant a la possibilité de ne plus voir de message publicitaire lors de son utilisation du Site moyennant une contrepartie financière d'un montant de quatre-vingt-dix-neuf centimes (0,99€) TTC par partie. Il ne s'agit pas d'un abonnement, le Participant devra donc s'il souhaite continuer à ne pas avoir de publicité à réitérer son paiement à chaque nouvelle partie.

7. DÉSIGNATION DES GAGNANTS ET RÉSULTATS DU TIRAGE AU SORT

Les lots gagnants sont communiqués en temps réel à chaque partie sur le Site et par e-mail aux Gagnants. Les Gagnants reçoivent une confirmation de Lot par courrier électronique dans un délai maximal de quinze (15) jours suivant la désignation des Gagnants. Toutefois, en l'absence de réponse de la part du Gagnant dans un délai de 30 jours à compter de la confirmation par courrier électronique de son Lot adressé par l'Organisateur, le Gagnant perd son Lot et ne pourra en aucun cas le réclamer.

8. DOTATIONS

L'attribution des gains s'effectue sous réserve des dispositions prévues au présent Règlement et notamment en ses articles 3 et 4. Les lots sont sous la forme de dotation de biens. Le Participant étant informé de la nature des différents Lots avant débuter le jeu. Les photographies ou représentations graphiques présentant les Lots et notamment lorsqu'ils correspondent à des biens ont exclusivement une fonction d'illustration et ne sont pas contractuelles. Les Lots seront répartis entre les Gagnants ayant participé sur une même partie. Un même Lot ne peut être gagné plusieurs fois sur une même partie, dès lors il sera pris en compte la date et l'heure exacte de la découverte de la case gagnante en cas d'égalité. Le Gagnant pourra être amené à fournir une preuve d'identité en envoyant la photocopie d'une pièce d'identité officielle, sur demande de l'Organisateur ainsi qu'un justificatif de domicile à son nom (facture d'électricité ou facture téléphonique par exemple). Dans certains cas, un numéro de téléphone pourra être exigé afin de pouvoir prendre rendez-vous pour la livraison de la dotation. Le Participant devra alors



renseigner ce numéro dans la partie « Mon Compte » du site dans un délai maximal de trente (30) jours à compter de la confirmation par courrier électronique de son Lot, adressée par l'Organisateur. Les Lots sont nominatifs et ne peuvent être transmis à des tiers. L'Organisateur ou ses partenaires adresseront aux Gagnants leurs Lots sous un délai maximum de soixante (60) jours à compter de la fin de la partie. Il est de la responsabilité du membre de fournir, lors de son inscription, une adresse exacte et valide et de vérifier qu'elle est toujours valide au moment de son gain.

9. ACCEPTATION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT

La participation au Jeu implique la pleine et entière acceptation du présent Règlement. Le présent Règlement est déposé auprès du Commissaire de justice: Maître Frédéric Nadjar – ID Facto au 27/29, rue des Poissonniers – 92200 Neuilly Sur Seine. Le Règlement peut être consulté en ligne sur le Site ou adressé gratuitement à toute personne qui en ferait la demande à l'adresse: contact@pixooo.com

10. RESPONSABILITÉ

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, l'Organisateur ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative:

- de la transmission et/ou de la réception de toutes données et/ou informations sur Internet,
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement /fonctionnement du Jeu,
- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication, de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée,
- des problèmes d'acheminement,
- du fonctionnement de tout logiciel,
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique,
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un joueur,
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système du joueur.

Il est précisé que l'Organisateur ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du Jeu, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être encourue, d'une façon générale, en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté.

11. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les traitements de données à caractère personnel dans le cadre de la participation au Jeu sont soumis à la politique de protection des données à caractère personnel.

12. DROIT APPLICABLE ET RÉSOLUTION DES LITIGES

Le présent Règlement relève exclusivement du Droit français. En cas de litige survenant à propos de l'exécution, de la résiliation ou de l'interprétation du Règlement, le Participant devra adresser sa réclamation à l'adresse électronique suivante: contact@pixooo.com afin de solliciter un règlement à l'amiable. Le Participant dispose également du droit de solliciter la résolution de son litige grâce à la plateforme dédiée accessible via l'adresse électronique suivante: https://ec.europa.eu/consumers/odr/. A défaut d'accord amiable, le litige sera soumis au médiateur de la consommation, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite qui lui aura été adressée. La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer: soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO: www.mediationconso-ame.com soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 11 Place Dauphine – 75001 PARIS.

